Département
du Nord

Arrondissement
Dunkerque

COMMUNE D'HONDSCHOOTE
ARRETE MUNICIPAL N° 250403AR053CB

Arrêté portant réglementation du stationnement – Rue de la Cour à HONDSCHOOTE

Le Maire d'Hondschoote

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Considérant la demande faite par Mme VERBECKE de réglementer le stationnement Rue de la Cour afin de faciliter une livraison,
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains,

ARRETE

Article 1° : Le stationnement de tout véhicule sera interdit sur 1 place de stationnement le Vendredi 4 avril 2025 de 8h à 12h, devant le n°25 rue de la Cour à Hondschoote.

Article 2° - L'interdiction énoncée à l'article 1° sera effective dès la mise en place des panneaux.

Article 3° - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.

Les Services Municipaux, pour information et exécution.

M. le Garde-champêtre de la police rurale, pour information et exécution.

M. PERCAILLE Jean-Marie, Conseiller délégué à la Sécurité, pour information.

Mme VERBECKE, pour information et exécution.

HONDSCHOOTE, LE 03 AVRIL 2025

Le Maire d'Hondschoote
H. SAISON